

PREFET DE LA REGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

Service risques, énergie, mines et déchets
Unité procédures et réglementation

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le PRÉFET de la RÉGION GUYANE
CHEVALIER de L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Fait connaître qu'il sera procédé du **lundi 15 juillet 2013 au mercredi 14 août 2013 inclus**, sur les **communes de Kourou et de Sinnamary** à une enquête publique portant sur le **projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** du Centre Spatial Guyanais, installations classées pour la protection de l'environnement sous le régime de l'autorisation avec servitudes et dont l'élaboration a été prescrite par arrêté du 28 juin 2010.

Le plan de prévention des risques technologiques est élaboré et mis en oeuvre par l'État représenté par le Préfet de Guyane (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)-services risques, énergie, unité risques accidentels – impasse Buzaré – BP 6003 - 97306 Cayenne cedex-mail : <http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr>)

~~Monsieur Jean-Claude MARIEMA est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Cayenne et Monsieur Éric HERMANN en qualité de suppléant.~~

Les pièces du dossier resteront déposées à la mairie de Kourou et à la mairie de Sinnamary pendant toute la durée de l'enquête pour être communiquées aux personnes qui voudront en prendre connaissance tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, à savoir :

Mairie de Kourou : du lundi au jeudi : 7h30-14h et le vendredi de 8h à 13h

Mairie de Sinnamary : tous les jours de 7h30 à 14h

Le commissaire enquêteur recevra le public de 9 heures à 12 heures les jours suivants :

Mairie de Kourou : lundi 15 juillet 13- mardi 30 juillet 2013 et mercredi 14 août 2013.

Mairie de Sinnamary : mardi 23 juillet 2013 et mardi 6 août 2013.

Un registre d'enquête déposé à la mairie de Kourou et à la mairie de Sinnamary sera tenu à la disposition du public pour recevoir les observations sur le projet dans les mêmes conditions.

Les observations du public peuvent également s'exprimer par courrier électronique à l'adresse suivante : ura.remd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur à la mairie de Kourou et à la mairie de Sinnamary.

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique, l'avis d'enquête publique et les documents d'élaboration du PPRT sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane – www.guyane.pref.gouv.fr (l'État-enquêtes publiques) ainsi que sur le site internet de la DEAL Guyane : <http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr>

A l'issue de l'enquête une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront disponibles pendant un an, à date de clôture de l'enquête, à la mairie de Kourou et à la mairie de Sinnamary et à la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL) - unité risques accidentels - où le public pourra en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux. Elles seront également disponibles sur le site www.guyane.pref.gouv.fr et <http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr>

Le Préfet
Le directeur-adjoint



Joël DURANTON